



Municipalité de L'Île-d'Anticosti

AVIS D'ÉBULLITION PERMANENT DE L'EAU

**N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir
à gros bouillons pendant au moins une minute,
ou utilisez de l'eau embouteillée.**

Port-Menier, le 9 juin 2016

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord recommande à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti que son réseau d'aqueduc soit sous avis d'ébullition permanent, et ce, jusqu'à ce qu'une solution technique soit mise en place.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

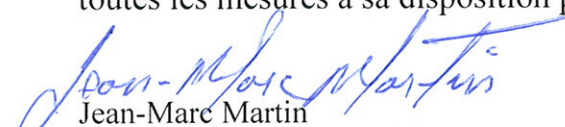
Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs), boissons et aliments préparés après le 6 juin 2016 avec l'eau du robinet non bouillie.

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis : avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Fermez les fontaines d'eau et affichez l'information aux endroits où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. La Municipalité de L'Île-d'Anticosti prend actuellement toutes les mesures à sa disposition pour déterminer la source du problème et pour le corriger.


Jean-Marc Martin
Directeur des travaux publics